

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

**Date de convocation : 29 mars 2022**

L'AN deux mil vingt deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mme LEGARTO Monique, Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mr LABORDE Arnaud, Mr AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, Mr GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, Mr ASTABIE Arnaud.

## **ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Mr BOURDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, Mr CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud.

## **PROCURATIONS :**

M. BOURDE Arnaud donne pouvoir à M. MASSONDO Charles,  
Mme VIVIER Karine donne pouvoir à Mme DAGUERRE Mayie,  
M. CHRISTY Robert donne pouvoir à M. AYCAGUER Bertrand,  
M. ETCHEPAREBORDE Arnaud donne pouvoir à Mme PREBENDE Amaia.

Madame CURUTCHET Marie Jeanne a été désignée secrétaire de séance.

## **1°) – Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 mars 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 03 mars 2022. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2°) Présentation du Manager de Commerce**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du plan de relance commerces de proximité – Petites villes de demain», la Banque des Territoires cofinance le poste de manager de commerce pour une durée de 24 mois, dans la limite de 20 000 € par an. La Commune de Saint-Palais avait souhaité saisir cette opportunité en créant un poste à mi-temps de manager de commerce de centre-ville en contrat de projet, affecté sur le programme «petites villes de demain» de Saint-Palais.

Mme Tucoo Barbara ici présente a été recrutée en qualité de Manager de Commerce. Elle partage son temps de travail entre la mairie de Saint-Palais et la mairie de Mauléon-Licharre. Mme Tucoo était

auparavant à la mairie d'Oloron-Sainte-Marie au service comptabilité et contractualisation. Elle a pris deux ans de disponibilité. Elle travaillera en collaboration avec les élus, l'Union Commerciale et Artisanale et le chef de projet. Ces missions seront de mettre en place des actions, de trouver de nouveaux adhérents d'apporter une aide technique à l'Union Commerciale et Artisanale. Elle sera présente à Saint-Palais les lundis et mardis et à Mauléon-Licharre les mercredis et jeudis. Les vendredis soit à Saint-Palais, soit à Mauléon-Licharre.

### **3°) - Présentation par l'EPFL et la SEPA d'un projet sur la halle aux cochons :**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 05 novembre 2020 par laquelle il décidait à l'unanimité des membres présents de solliciter l'EPFL Pays Basque pour assister la commune de Saint-Palais dans l'élaboration de stratégies foncières et d'assurer en parallèle une mission de veille foncière. Plusieurs enjeux ont été identifiés dans l'objectif d'orienter la commune vers un développement durable et maîtrisé restant accessible au plus grand nombre d'habitants et notamment des jeunes ménages. Au cœur de ces enjeux, la question foncière revêt une dimension particulièrement importante. Il convient d'élaborer une politique d'anticipation et de mise en œuvre d'une stratégie foncière visant à redonner toute son attractivité à la centralité de St Palais.

Dans ce contexte l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, acteur public assurant des missions d'ingénierie foncière prospectives et opérationnelles pour le compte des collectivités locales a réalisé une étude visant à identifier les gisements fonciers eu égard aux objectifs portés par la municipalité. Un regard particulier est porté sur la vacance du centre-ville qui représente des perspectives foncières intéressantes.

Monsieur le Maire précise que ceci n'est qu'au stade de l'étude. Le conseil municipal a toute sa compétence pour décider de la suite à donner.

Monsieur le Maire donne la parole aux représentants de l'EPFL. Ceux-ci ont identifié comme bâtiment public méritant un regard particulier du fait de sa sous-utilisation : la halle aux cochons.

Les objectifs de l'étude sont de fournir à la commune des outils d'aide à la décision pour la création de logements sur ce site :

#### **- Etude capacitaire :**

L'objectif de cette étude est d'évaluer la constructibilité du site. La proposition d'implantation consiste à aller au-delà des limites de la parcelle dans laquelle se trouve la halle aux cochons pour pouvoir développer le projet en limitant sa hauteur. En rez-de-chaussée il pourra être proposé un commerce de 180 m<sup>2</sup> avec 24 places de stationnements et au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage 10 logements (6T3 et 4 T4) avec une surface habitable totale de 760 m<sup>2</sup>.

#### **- Bilan financier :**

Le premier objectif est de proposer des logements à prix très maîtrisés en Bail Réel Solidaire (BRS). Le principe du BRS est un partage de droits réels entre l'EPFL Pays Basque, agréé Organisme Foncier Solidaire (OFS) et les accédants à la propriété. L'OFS reste propriétaire d'une partie de la valeur des logements ce qui lui permet de vendre à des coûts très accessibles à des ménages aux revenus plafonnés. En contrepartie les ménages, titulaires d'un BRS de 99 ans, versent une redevance à l'OFS (loyer foncier). En cas de revente,

l'OFS doit agréer le nouvel acquéreur et doit fixer le coût (prix initial + indice annuel + travaux d'amélioration).

Il n'y a pas de spéculation possible sur un patrimoine définitivement maîtrisé par l'OFS. Le prix de vente est inférieur au prix des marchés immobiliers. Dans le modèle de l'OFS de l'EPFL Pays Basque, intégration d'une partie du coût des travaux dans les droits réels dont il reste propriétaire.

Le second objectif est de proposer une valorisation financière du site pour la commune. Le prix de vente des logements seraient de 171 500 € pour un T3 de 70 m<sup>2</sup> et de 205 800 € pour un T4 de 84 m<sup>2</sup>.

Pour les acquéreurs, le prix de vente des logements est de 30 % en dessous du prix du marché local soit entre 1700 € et 1950 € / m<sup>2</sup> de surface utile. Le montant de la redevance est maximum de 1 € mensuel par m<sup>2</sup> de surface utile.

Pour la commune, l'EPFL propose un prix d'acquisition foncière pour 400 000 € avec la remise des surfaces commerciales à la commune selon l'hypothèse retenue.

S'ensuit un débat :

- envisager d'y inclure des caves ou celliers et ascenseur dans l'offre des appartements
- c'est une friche municipale qui est peu utilisée
- une idée de son utilisation est amenée
- deux personnes ont été recrutées (manager de commerce et chef de projet) pour nous faire un état des lieux
- la question à se poser est la décision de garder la halle aux cochons ou pas.
- le projet paraît très avancé
- la décision appartient au conseil municipal
- on aurait aimé être au courant avant
- n'y a-t-il pas d'autres bâtiments (privés) susceptibles d'accueillir ce projet
- on a l'impression que le conseil municipal est un lieu d'enregistrement
- Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est aussi un lieu de débat
- Monsieur le Maire précise que ce point abordé en conseil est une simple présentation et non un vote

#### **4°) – Affectation des résultats :**

##### **- du budget « Commune »**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- |                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | <b>456 456,82 €</b> |
| - un excédent reporté de :           | <b>143 572,90 €</b> |

<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</i>	<b>600 029,72 €</b>
<i>- un excédent d'investissement de :</i>	<b>200 554,97 €</b>
<i>- un déficit des restes à réaliser de :</i>	<b>434 112,98 €</b>
<i>Soit un besoin de financement de :</i>	<b>233 558,01 €</b>

***Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :***

<i>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT</i>	<b>600 029,72 €</b>
<i>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</i>	<b>233 558,01 €</b>
<i>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</i>	<b>366 471,71 €</b>
<i>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT</i>	<b>200 554,97 €</b>

L'affectation des résultats du budget Commune est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**- du budget « Chemins – Bideak »**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<i>- un déficit de fonctionnement de :</i>	<b>15 184,69 €</b>
<i>- un excédent reporté de :</i>	<b>23 425,83 €</b>
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</i>	<b>8 241,14 €</b>
<i>- un déficit d'investissement de :</i>	<b>8 917,50 €</b>
<i>- un déficit des restes à réaliser de :</i>	<b>- €</b>
<i>Soit un besoin de financement de :</i>	<b>8 917,50 €</b>

***Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :***

<i>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT</i>	<b>8 241,14 €</b>
<i>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</i>	<b>8 241,14 €</b>

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 8 917,50 €

L'affectation des résultats du budget Chemins - Bideak est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**- du budget « Lotissements »**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : - €

- un déficit reporté de : - €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : - €

- un excédent d'investissement de : 66 847,08 €

- un déficit des restes à réaliser de : - €

Soit un excédent de financement de : 66 847,08 €

**Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021  
comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DEFICIT - €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) - €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) - €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 66 847,08 €

L'affectation des résultats du budget Lotissements est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**- du budget « Cimetière »**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : - €

- un excédent reporté de : 217,95 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	217,95 €
- un excédent d'investissement de :	24 317,35 €
- un déficit des restes à réaliser de :	- €
Soit un excédent de financement de :	24 317,35 €

**Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	217,95 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	- €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	217,95 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	24 317,35 €

L'affectation des résultats du budget Cimetière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **5°) – Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer ainsi qu'il suit :

	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti	Produits attendus
Base	2 619 00 €	27 500 €	681 002 €
Taux	25,68	30,70	
Produit	672 559 €	8 443 €	

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres de fixer pour l'année 2022 les taux présentés.

#### **6°) – Vote du Budget primitif 2022 de la Commune**

Madame LEGARTO présente à l'assemblée le projet de budget primitif dans ses grandes structures. Le tableau suivant présente les grandes masses.

**STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 DONAPALEU SAINT-PALAIS**

Le budget principal 2022, sur l'ensemble des deux sections, s'équilibre à 4 423 177€ contre 4 279 281€ en 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Report 2021 (16%) 366 472€	Frais généraux (60%) 997 758€	<b>Résultat Fonctionnement =Autofinancement 462 389€</b>	
Impôts locaux (64%) 1 433 633€	Charges personnel (37%) 620 950€	Excédents Investissement reportés 434 113€	Remboursement Prêts 181 200€
Subventions Dotations (14%) 303 312€	Charges financières (3%) 43425€	Cession Biens (13%) 275 480€	
Autres produits (6%) 140 399€	CMNE éàéé	Subventions + Dotations TVA + Txe AM (44%) 917 357€	Dépenses Investissement (91%) 1 908 139€
<i>RECETTES REELLES</i> 2 243 816€	<i>DEPENSES REELLES</i> 1 662 133€	<i>RECETTES REELLES</i> 2089 339€	<i>DEPENSES REELLES</i> 2 089 339€
	Dépenses imprévues 119 274€		
	Dotations amortissements et provisions 45 031€	Opérations Ordre 45 011€	Opérations Ordre 45 011€
	<b>Résultat Fonctionnement = Autofinancement 462 389€</b>		
<b>Total Section fonctionnement</b> 2 288 827€	<b>Total Section fonctionnement</b> 2 288 827€	<b>Total Section Investissement</b> 2 134 350€	<b>Total Section Investissement</b> 2 134 350€

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 2 288 826,96 €.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à la somme de 2 142 924,56 €.

Le remboursement de la dette se traduit par le règlement d'un montant de 39 300,00 € d'intérêts et de 181 200,00 € de capital.

En section d'investissement plusieurs programmes ont été ouverts :

- Travaux Voirie : Il est prévu d'aménager un parking en lieu et place de la maison Dubourdiou

- Travaux bâtiments communaux. Il est prévu des travaux de rénovation énergétique sur certains bâtiments communaux (bâtiments de l'ancien camping).

- Amikuze Park : Cette opération va arriver à son terme cette année.

- BICI MUGI : Ce projet consiste à améliorer l'offre de transport transfrontalière durable pour favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises est actuellement en cours. Les travaux du Pumptrack sont concernés par cette opération. Il reste différentes actions à effectuer : définition d'un schéma Vélo Saint-Palais, diagnostic accessibilité EV3/services Publics, l'aménagement de l'itinéraire EV3, l'aménagement d'une ligne structurante reliant le centre et l'EV3 aux principaux services publics.

Le budget primitif 2022 « COMMUNE » est adopté à la majorité de seize voix « pour » et trois voix « contre ».

### 7°) – Vote du Budget primitif 2022 de Chemins Bideak

#### STRUCTURE DU BUDGET BIDEAK 2022 DONAPALEU SAINT-PALAIS

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	DEPENSES
Produits des services 3 000€	Frais généraux (60%) 58 472€
Subventions reçues 161 377€ soit (75 894€ et 85 483€)	Charges personnel (37%) 75 894€
Revenus immeubles 10 000€	
<b>RECETTES REELLES</b> 174 377€	<b>DEPENSES REELLES</b> 134 366€
Quote-part subv invest reçues 43 788€	Dotations amortissements 83 799€
<b>Total Section fonctionnement</b> 218 165€	<b>Total Section fonctionnement</b> 218 165€

INVESTISSEMENT	
RECETTES	DEPENSES
Réserves antérieures 8 241€	Déficit investissement antérieur 8 918€
	Dépenses Investissement 39 334€
<b>RECETTES REELLES</b> 8 241€	<b>DEPENSES REELLES</b> 48 252€
83 799 €	43 788 €
<b>Total Section Investissement</b> 92 040€	<b>Total Section Investissement</b> 92 040€

Le budget primitif 2022 de Chemins Bideak s'équilibre à la somme de 218 165,03 € en section de fonctionnement et 92 039,63 € en section d'investissement.

La réglementation impose d'amortir les travaux réalisés pour aménager Bideak. Depuis 2017, ces travaux n'ont jamais été pris en compte dans les précédents budgets. Cette réglementation nous a été rappelée par la Trésorerie.

Ce budget est donc marqué par l'intégration de ces amortissements. Ces opérations entraînent une mobilisation de ressource qui représente la somme de 83 798,49 €.

Les produits sont constitués des entrées, des locations, des diverses subventions (Commune, Département, ...).

En section d'investissement, il est prévu des travaux nécessaires à l'intégration du musée de Basse Navarre, de la signalétique.

Le budget primitif 2022 de Chemins Bideak est adopté à la majorité de seize voix « pour » et trois voix « contre ».

### **8°) – Vote du Budget primitif 2022 de Lotissements**

Le budget primitif 2022 de Saint-Palais - Lotissements s'équilibre à la somme de 112 588,74 € en section de fonctionnement et 89 717,91 € en section d'investissement.

Cette année sera effectuée la vente du dernier lot.

Le budget primitif 2022 de Saint-Palais - Lotissements est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **9°) – Vote du Budget primitif 2022 du Cimetière**

Le budget primitif 2022 du cimetière s'équilibre à la somme de 217,95 € en section de fonctionnement et 27 317,35 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2022 du cimetière est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **10°) – Procédure de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées**

Le remboursement du fonds de concours est imputé au compte 204112. Ce compte fait l'objet d'un amortissement.

Il existe un dispositif spécifique de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées qui permet à la collectivité, après avoir inscrit les opérations relatives à l'amortissement des immobilisations et l'ensemble des autres dépenses et recettes du budget, de corriger un éventuel déséquilibre en utilisant la procédure de neutralisation décrite ci-après.

Ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget.

La collectivité peut décider de ne pas neutraliser ou de neutraliser partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

La procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- Constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 68, recette au compte 28) ;

- Neutralisation (facultative) de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépenses au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »,

recette au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »). Cette neutralisation peut être totale, partielle ou nulle.

Le conseil municipal décide à la majorité des voix, seize voix « pour » et trois voix « contre » de procéder à la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement de ces subventions.

### **11°) – Durée d'amortissements de biens**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget Chemins-Bideak est assujéti à la T.V.A et qu'il convient d'amortir les biens. Une délibération avait été prise le 25 mai 2016 pour certains biens. Il est nécessaire de la compléter pour tous les biens concernant les travaux.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur hors taxes),
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

2128	Autres terrains	
	Autres agencements et aménagements de terrain	15 ans
2138	Autres constructions	
	Agencements et aménagements de bâtiment	25 ans
	Signalétiques	5 ans

La subvention et fonds d'investissements reçus servant à financer un équipement devant être amorti sont qualifiés de fonds et subventions transférables et imputés au compte 131 (subventions d'équipements transférables) ou au compte 133 (fonds affectés à l'équipement transférables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis ou réalisés et de solder les comptes de subvention au bilan.

Le montant de l'annuité d'amortissement est égal au montant de la subvention divisé par la durée de l'amortissement du bien subventionné. Monsieur le Maire propose d'amortir les subventions d'équipement pour une durée de 25 ans.

Les durées d'amortissements proposées sont approuvées à la majorité des voix seize voix « pour » et trois « contre ».

### **12°) – Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique pour assurer l'entretien du site Bideak. L'emploi serait créé à partir du 15 avril

2022. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 10 heures. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie(s) hiérarchique(s)	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail (inférieur à 17h30)	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	1	10 h	Article L.332-8 5° du Code général de la fonction publique

Cet emploi permanent pourra être pourvu par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8 5° du Code général de la fonction publique, qui permettent, pour l'ensemble des collectivités territoriales ou établissements publics territoriaux de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour assurer des fonctions correspondant à un service à temps non complet lorsque la quotité de travail est inférieure à 50 % du temps complet (soit inférieure à 17h30). L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 371.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création de cet emploi.

### 13°) – Création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les missions d'accueil sur le site BIDEAK. L'emploi serait créé pour la période du 01 avril 2022 au 30 juin 2022. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C. L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs. L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 371.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres la création de cet emploi.

### 14°) – Electrification rurale - Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2022

#### - Affaire n° 22EX012

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, a procédé à l'étude des travaux de : **alimentation propriété S. P.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SOCAELEC. Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2022" et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	11 321,94 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	1 132,20 €
- frais de gestion du SDEPA	471,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 925,89 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	8 302,76 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	2 075,69 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres ou sur emprunt par le syndicat	2 075,69 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	471,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 925,89 €</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'approuver le montant des travaux et le plan de financement présentés et de procéder à ces travaux.

#### **- Affaire n° 22EX013**

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, a procédé à l'étude des travaux de : **alimentation propriété G. P.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SOCAELEC. Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"FACE AB (Extension souterraine) 2022\" et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	25 962,60 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	2 596,26 €
- frais de gestion du SDEPA	1 081,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 640,64 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	13 600,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	4 759,81 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres ou sur emprunt par le syndicat	10 199,05 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 081,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 640,64 €</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'approuver le montant des travaux et le plan de financement présentés et de procéder à ces travaux.

### **15°) – Subvention au comité des fêtes de Saint-Palais**

Le Comité des fêtes de Saint-Palais sollicite une avance de 5000 € sur la subvention de cette année afin de pouvoir organiser les prochaines fêtes patronales. En effet certaines dépenses doivent être réglées par avance.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix décide d'attribuer une avance de 5000 € au comité des fêtes de Saint-Palais.

### **16°) – Demande de subvention à l'Agence Adour Garonne**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux d'aménagement d'un parking à l'emplacement de l'ancienne maison Dubourdiou sont prévus. Le montant des dépenses s'élèvent à 31 430,00 € H.T. Ils comprennent des travaux de démolition du bâtiment existant pour un montant de 10 130,00 € H.T. et des travaux d'aménagement pour un montant de 21 130 € H.T. Les travaux projetés permettront de déperméabiliser le sol.

Aussi, ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide au financement des travaux auprès de l'Agence Adour Garonne.

Les dépenses pouvant être subventionnables sont celles liées aux travaux d'aménagement. Les dépenses liées aux frais de démolition pourraient également faire l'objet d'une attribution de subvention.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix décide d'approuver le projet d'investissement présenté et de solliciter de l'Agence Adour Garonne le maximum de subvention possible pour ce type d'opération.

### **17°) – Programmation de l'éclairage public**

Mme Daguerre présente le projet de programmation de l'éclairage public à appliquer sur la période du 15 avril 2022 au 15 octobre 2022.

Dans le cadre global d'une volonté de réduction d'éclairage public pour baisser la facture de la commune, il est proposé un réaménagement d'horaires par quartiers.

**ECLAIRAGE PUBLIC du 15 avril 2022 au 15 octobre 2022**

Poste éclairage		Allumage
Syndicat	Quartier Gibraltar	21 h - 24 h
Saint Sauveur 1		
Saint Sauveur 2		
Bordaberria		
Capilla	la montée de gibraltar	Eteint toute la nuit
Ordokian	d'ordokian jusqu'à déviation Oneix	21 h - 24 h
Bois de la Ville		
Fronton	fronton - rue Madeleine - Gambetta place du foirail	21 h - 7 h
Arthez		
Foirail		
Chemin du stade	Stade	21 h - 24 h
Rue de la Bidouze	salle airetik	
Hôpital	maison retraite	
Cousinia	Lotissement	
Sorhaburu	Hôpital Avenue saint Jayme	1 ampoule sur 2 rue thiers 21 h 00 à 7 h 00
République	Rue Thiers - Rue Bidouze - montée hôpital	
Moulin	maison briques	
Gaztelu	marché couvert	
Poste gare	gare	
Minjou	début gibraltar - Bideak	
Plaisance	HLM	21 h - 7 h
Alexandre Borda	Sardasse - Mont Saint Sauveur	21 h - 24 h
Lagarrague	Lotissement	
Gibraltar	Gendarmerie - Lotissement Capila travaux finis ce début année	Baisse tension toute la nuit
Lahiria	Avenue de Navarre	21 h - 7 h
Abadikoborda		
Anetenia		
Segreta		21 h - 24 h

**18°) – Avenant convention de partenariat Schéma Directeur Mobilités Actives**

Une convention a été signée en septembre 2021 par les collectivités territoriales du bassin de vie autour de Saint-Palais. Ces communes souhaitent conduire une étude commune pour mettre en place une politique de mobilités actives (vélo et marche) à l'échelle du dit bassin de vie.

Considérant le besoin de clarifier la convention signée par les 4 communes, notamment par l'apport de précisions sur les montants toutes taxes comprises (TTC) par rapport aux montants hors-taxe (HT) actuellement indiqués dans la convention, les communes ont décidé d'amender la convention par un avenant.

L'article 5 « Financement de l'étude » de la convention Schéma Directeur des Mobilités Actives, est modifié comme suit :

Le montant de l'étude s'élève au maximum à 36 000 € TTC, le plan de financement, taxes comprises, serait le suivant :

DÉPARTEMENT DES P-A	21 000 €
SMPBA	3 000 €
Commune de Aïcirits-Camou-Suhast	3 000 €
Commune de Béhasque-Lapiste	3 000 €
Commune de Arbérats-Sillègue	3 000 €
Commune de Saint-Palais	3 000 €

Ainsi chaque commune aura à sa charge 9 000 € TTC de dépenses pour l'étude, et bénéficiera de 6 000 € de subvention.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.

### **19°) – Compte-rendu des commissions :**

#### **- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :**

Au dernier conseil municipal, je vous avais parlé d'une grosse augmentation de tarif électricité et d'une rencontre avec le SDEPA. La rencontre avec le SDEPA a eu lieu.

Le premier travail est de faire l'inventaire des travaux faits par Bedecarratz lié à chaque poste électrique :

- changement éclairage en led
- changement horloge

Avec le recouplement des travaux fait par les entreprises, le SDEPA va refaire un plan de récolement. Nous avons un plan remis à jour de l'éclairage public.

Le second travail est de définir ce que souhaite la commune pour arriver à diminuer la consommation par secteur. Soit en procédant à une baisse de tension, ou une coupure totale ou programmée ou un éclairage 1 sur 2, ou la pose de panneaux solaires sur des passages sécurisés (ex abri bus, passage piétons).

Panneau programmé 1 mât autonome – 1 cellule détection – téléguider la programmation par téléphone

Le SDEPA fera une étude chiffrée selon nos demandes par axe. Nous dira ce qui peut se faire. Programme par an de 30 000 € avec une subvention de 70 %

#### **- Skate Park :**

Le parking sera fini d'ici une semaine. On ne pourra pas l'utiliser avant 15 jours.

L'ouverture officielle du skate se fera après réception des travaux Pumptrack. Il manque la peinture qui se fera semaine prochaine. Un nom à cet ensemble est à trouver. Différentes propositions : Punpa, Kunka ou Dinbi-Damba.

- Salle d'honneur :

Les travaux sont presque finis. La pose du video sono sera vers le 20 avril. Prochain conseil dans la salle d'honneur.

**- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :**

- Vélos :

Mr Aycaguer informe l'assemblée d'une manifestation consacrée au vélo. Les 30 avril 2022 et 01 mai 2022 se déroulera le festival vélo.

Le 30 avril la mairie organise le festival vélo en proposant des ateliers de réparation, des démonstrations et d'initiation de BMX sur la piste du pumtrack, des initiations gratuites de vélos électriques, rando VTT et pour terminer une parade à vélo

Le 01 mai aura lieu une randonnée cycliste proposée par le club de cyclo de l'USSPA

- Collectif Azterketak Euskarraz :

L'occupation des locaux à Saint-Palais de l'Inspection académique est terminée, un rendez-vous est prévu avec l'inspection académique.

- Rugby :

- 23 avril 2022 : Tournoi André Hays
- 01 mai 2022 : Tournoi écoles de rugby

**- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication :**

- Bulletin municipal :

Les articles devront être transmis pour le 15 avril prochain.

- Comité des fêtes de Saint-Palais :

Un rendez-vous est prévu le 09 avril prochain à 10 h 30

**- Commission des finances :**

**POINT FINANCIER DES COMPTES DE LA COMMUNE AU 31/03/2022**

**A. LA COMMUNE**

**1. Etat de la trésorerie de la commune au 31/03/2022**

La trésorerie au 31/03/2022 s'élève à 614 305 € contre 905 169 € à fin décembre 2021, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- 511 064 € selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par le Conseil Municipal dirigé par Mr JJ LOUSTAUDAUDINE et le vote du CM du 03/09/2020.

## **II. Les équilibres financiers**

Le TDB au 31/03/2022 fait état de Recettes de fonctionnement d'un montant de 427K € soit 22% des recettes prévisionnelles et un montant de charges de fonctionnement de 372K € soit 21% des dépenses prévisionnelles ; Sachant que les 3 premiers mois représentent 25% de l'exercice, il ressort que, au regard du budget primitif, les recettes et les dépenses présentent un léger décalage par rapport à la linéarité prévue.

Dans la section investissement, les recettes sont de 11K € pour des dépenses de 369K € (Remboursement prêt de 45K € et investissements à hauteur de 324K €). Les Restes à Réaliser (RAR) au 31/03/2022 sont très significatifs tant au niveau des dépenses prévisionnelles qu'au niveau des recettes prévisionnelles.

Le décaissement d'une somme aussi conséquente sur 3 mois, en l'absence d'emprunt et en attente de l'encaissement des subventions y afférentes, souligne l'importance de la présence d'un fonds de roulement conséquent.

### **B. BIDEAK**

Les recettes au 31/03/2022 s'élève à 13K €, en ce compris 10K € de subvention de la commune. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3K €.

Aucun investissement n'a été effectué.

Sa trésorerie s'élève à 7K € contre 3K € au 31/12/2021.

### **20°) – Questions diverses :**

#### **- Journal de Saint-Palais :**

De nombreux conseillers municipaux interpellent Monsieur le Maire sur le retard de publication des comptes-rendus des conseils municipaux. Monsieur le Maire contactera le Président du journal de Saint-Palais pour améliorer la situation.

#### **- Remplacement saisonnier :**

La question est posée de savoir si la commune recrute des saisonniers. Monsieur le Maire informe que de postes de saisonniers ne sont pas envisagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 22.